

SUD-Solidaires Infos

Solidaires, Unitaires et Démocratiques



Flash info Accord Groupe GEPP : Le Congé de fin de carrière (Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels)

Ce nouvel accord s'applique depuis le 1^{er} juillet 2025 et concerne tous les salariés du groupe BPCE. Sud Solidaires BPCE vous donne les clés pour mieux comprendre. Vous avez des questions, contacter nous : sudcebpl@sudbpce.com.

Le **congé de fin de carrière** est un dispositif qui permet aux salariés proches de la retraite de **réduire progressivement leur activité** tout en percevant une **rémunération partielle de 70 % du salaire brut annuel**.

Qui peut en bénéficier ?

- Les salariés **à partir de 60 ans** avec une ancienneté minimale de 5 ans.
- **Un accord écrit est obligatoire** entre le salarié et l'employeur.

Il existe 3 formules différentes :

La formule **36 mois** avec maintien de la rémunération à 70% du salaire de base :

- Une période travaillée à 100 % d'une durée de **20** mois
- Une période de dispense d'activité d'une durée de **16** mois.

La formule **24 mois** avec maintien de la rémunération à 70% du salaire de base :

- Une période travaillée à 100 % d'une durée de **14** mois.
- Une période de dispense d'activité de **10** mois.

La formule **12 mois** avec maintien du salaire à 70 % du salaire de base :

- Une période travaillée à 100 % d'une durée de **7** mois
- Une période de dispense d'activité de **5** mois.

La date de départ en dispense d'activité **peut être anticipée** en fonction des divers reliquats de **congés annuels**, **RTT** et **CET** disponibles.

La prime de fin de carrière peut être convertie en temps.

Les droits sociaux et les cotisations retraite sont calculés sur le salaire effectif du dispositif.

Sud Solidaires BPCE rappelle : aucun salarié ne doit subir de pression pour partir en congé de fin de carrière. Ce dispositif est volontaire !



NEWSLETTER



Contact

SUD-Solidaires Groupe BPCE
Section Bretagne Pays de Loire
319, route de Vannes
44 800 Saint Herblain
Tél. 07 67 32 13 17
sudcebpl@sudbpce.com

Vos représentants SUD-Solidaires

E. LANGLADE, K. LE DIOURON,
M-H. LUY, L. JUMEZ,
F. CLOIREC, F. MOREAU,
H. TESSIER, A. FARCY

ADHÉSION

